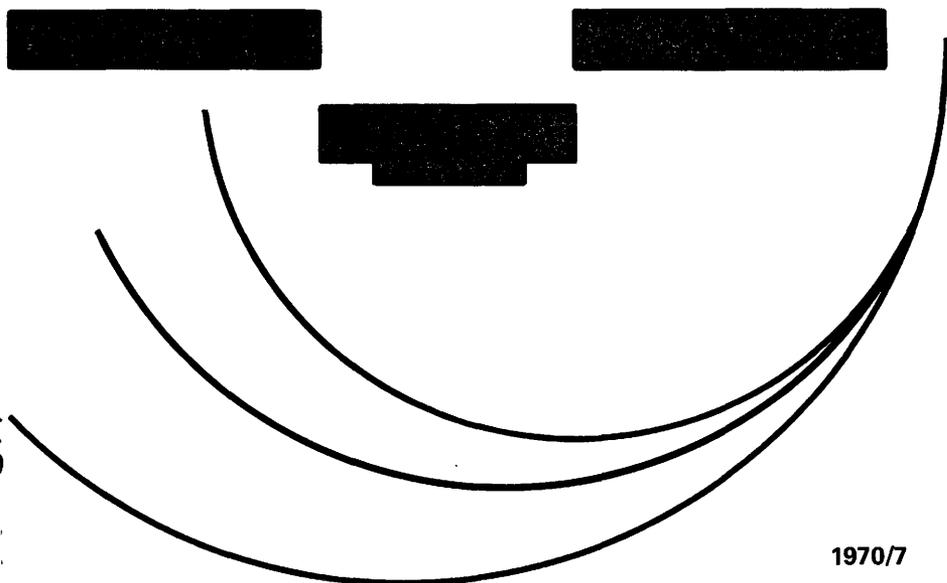


parlement européen

informations



S O M M A I R E

	<i>Page</i>
Libre opinion	3
I. Session de septembre	5
II. Session d'octobre	19
III. Réunion jointe P.E. – Conseil de l'Europe	33
IV. Activités des commissions parlementaires	37
V. Autres activités	47

Secrétariat général du Parlement européen

Luxembourg – Tél. 477.11

Publication de la direction générale
de la documentation parlementaire et de l'information

PE-i-813

BUREAUX D'INFORMATION DU PARLEMENT EUROPEEN

**1000 BRUXELLES, Palais des Congrès, 3, place Coudenberg
Tél. 11.28.81**

**75 PARIS (8ème), 41, rue de Courcelles
Tél. 227.22.28**

**00186 ROME, via del Corso, 184
Tél. 679.05.07**



MISE AU POINT SUR L'UNION POLITIQUE DE L'EUROPE

de M. Carlo Scarascia Mugnozza

*Président
de la commission politique*



Le rapport élaboré par les ministres des affaires étrangères en application du paragraphe 15 du communiqué de la Conférence de La Haye présente indubitablement des aspects positifs, mais aussi négatifs. En effet, les ministres des affaires étrangères ont défini des objectifs qui apparaissent tout à fait inadéquats pour atteindre l'union politique et pour faire jouer à l'Europe le rôle qui lui revient dans le monde.

Il a toujours été soutenu que le processus d'intégration économique faciliterait sans doute l'union politique. Mais on peut avoir des doutes à ce sujet car, si sur le plan de l'intégration économique des étapes importantes ont été en effet franchies, il n'en est pas de même de l'intégration politique qui n'a fait l'objet jusqu'ici que de déclarations de bonne intention, d'engagements qui ne se sont jamais traduits dans les faits. Faut-il alors en conclure que l'intégration économique éloigne de l'union politique? A mon sens, non, bien qu'on doive en tout cas dénoncer l'absence de toute manifestation de volonté politique qui aurait donné un cours différent à l'intégration économique.

Or, il est évident que l'intégration économique peut, comme on l'a répété à diverses reprises, éveiller les égoïsme nationaux et déterminer des comportements orientés principalement vers les intérêts nationaux. A mon sens, l'intégration économique, considérée comme un phénomène irréversible, doit servir de base pour la définition d'une volonté politique. Je ne crois pas

nécessaire que nous nous arrêtions plus longtemps sur ces divergences de vues, c'est-à-dire de savoir s'il est préférable de réaliser d'abord l'intégration économique ou l'union politique et s'il n'y a pas une interdépendance entre ces deux éléments; je crois plutôt que la raison profonde des difficultés que nous constatons aujourd'hui est qu'au cours des dernières années les six pays de la Communauté européenne non seulement n'ont pas fait d'effort commun pour donner une orientation identique, ou du moins aussi proche que possible, à leurs politiques étrangères, mais que chacun de ceux-ci, n'écoulant que ses intérêts nationaux, a suivi en politique étrangère une voie fort différente de celle qu'empruntaient les autres pays.

L'après-guerre est achevé et la guerre froide n'est plus qu'un souvenir. Nous nous trouvons dans une période de détente. Des problèmes d'un genre nouveau se posent dans le monde. Notre drame à nous, Européens, est que nos six pays, au lieu de faire converger leurs regards vers un objectif unique, ont estimé que leurs intérêts nationaux pourraient être mieux servis par des prises de position isolées. Et c'est ainsi que, tandis que d'un côté nous voyons les superpuissances s'efforcer de trouver des ententes et que même dans le bassin méditerranéen les tentatives de paix se fondent sur des accords entre les superpuissances, l'Europe, dans les zones précisément qui lui sont les plus proches, avec lesquelles elle a le plus d'affinités et dans lesquelles elle possède les intérêts les plus importants et les plus directs, est totalement absente en tant qu'entité, conscience et volonté politique.

Il s'ensuit que notre désaccord en matière de politique étrangère crée un vide que d'autres doivent combler pour assurer une certaine forme de paix. Cet état de fait, à la longue, non seulement se retournera contre l'Europe, mais ouvrira la voie à de graves tensions internationales et peut même mettre en péril l'équilibre mondial. Voilà, je crois, le problème de fond sur lequel le Parlement doit donner son opinion. Autrement dit, il faut s'efforcer d'accélérer le mouvement, de le modifier, de le concrétiser pour que le système communautaire puisse s'affirmer dans une stratégie d'ensemble. Il faut faire comprendre à l'intérieur de la Communauté que l'union politique doit être réalisée sous tous ses aspects et dans toutes ses acceptions, sous peine de trahir les attentes des peuples européens et les espérances qui ont présidé aux destinées de l'Europe. Et il s'agit de faire comprendre à l'extérieur, aux superpuissances, aux autres pays, que l'union politique ne signifie pas l'éloignement du monde occidental et de la conscience démocratique et que l'union politique ne représente pas un péril pour la paix ou un élément de perturbation des rapports avec les pays du bloc oriental.

I. SESSION DE SEPTEMBRE

Le Parlement européen, réuni à Strasbourg, les 15 et 16 septembre, a entendu une déclaration du président de la Commission européenne qui a été suivie d'un débat. Une discussion avec le président en exercice du Conseil s'est engagée sur la base de quatre questions orales et d'une déclaration du président du Conseil. Le Parlement a discuté une question orale sur la politique communautaire de la jeunesse et a rendu des avis sur diverses propositions.

Le président Scelba a souhaité la bienvenue à M. Fanfani, président du Sénat italien et a souligné l'importance que revêtait cette visite officielle qui témoigne d'une coopération sans cesse plus étroite entre les parlements nationaux et le Parlement européen.

En ce qui concerne les relations Conseil-Parlement, M. Scelba a annoncé qu'il avait été officiellement informé du fait que le Conseil avait pris l'engagement d'exposer au Parlement, si celui-ci le demande, les raisons qui l'auront éventuellement amené à s'écarter des avis rendus par celui-ci. Le président Scelba a constaté qu'il s'agissait d'un nouveau pas en avant sur la voie de la démocratisation des institutions communautaires.

Déclaration du président de la Commission des Communautés européennes (15 septembre)

Suivant la tradition établie par ses prédécesseurs, M. Malfatti, nouveau président de la Commission européenne, a exposé devant le Parlement la ligne générale que la nouvelle Commission se propose de développer dans l'avenir. Après avoir rappelé que la Commission était pleinement consciente de ses propres droits et de ses propres devoirs, le président Malfatti a souligné que l'avenir de la construction européenne était profondément inséré dans une réalité

internationale et a cité les grands événements internationaux actuels “qui peuvent exercer une influence positive sur le processus de la construction européenne, en l'accélégrant, et qui vont même jusqu'à nous pousser sur la voie de cette construction”.

Le but à poursuivre, depuis la décision prise à La Haye en décembre 1969, est la réalisation de l'union économique et monétaire. L'activité de la Communauté, dans tous les domaines, tendra à atteindre cet objectif. La Commission, a dit M. Malfatti, “entend orienter toute son activité en fonction des exigences de la construction d'une Communauté de développement et de stabilité”. Dans cette optique, les principales actions à entreprendre se situent notamment dans les domaines suivants: politique industrielle, politique agricole et régionale, politique sociale, coordination des politiques économiques et monétaires. “L'union économique et monétaire de l'Europe doit lui permettre d'assumer dans le monde une fonction dont la nécessité semble se faire de plus en plus profondément sentir: constituer un pôle supplémentaire d'équilibre et de développement dans les relations économiques et financières internationales”.

Parlant ensuite des négociations en vue de l'élargissement de la Communauté, le président de la Commission européenne a souligné l'importance du fait que la Communauté se présente à la négociation de façon unitaire et s'exprime avec une seule voix et a constaté que la Commission a été investie de tâches particulièrement importantes et délicates. Après avoir souligné la grande importance politique des négociations, M. Malfatti a estimé que les positions de départ étaient plus prometteuses que celles de 1961 et a rappelé que la Communauté ne pouvait être conçue autrement que dans l'égalité des droits et des obligations pour tous les Etats membres.

Dans le domaine des relations extérieures, le président Malfatti a fait le point des négociations en cours avec plusieurs pays tiers et a mis l'accent sur l'importance primordiale d'une politique commerciale commune ainsi que sur la liberté des échanges qui impose de lutter contre les tendances au protectionnisme. “Nos relations avec les pays en voie de développement, a encore déclaré M. Malfatti, seront elles aussi inspirées, et continueront de l'être, par une libération croissante des échanges, avec pour but de faire participer ces pays à une plus large fraction du bien-être international”. De plus, la Commission entend réaffirmer la validité de sa politique d'accords préférentiels avec les pays du bassin méditerranéen.

En terminant, M. Malfatti a abordé l'important sujet du rôle et du renforcement des institutions et a souligné que la préoccupation de voir la Commission ravalée au rang d'une sorte de secrétariat général des Communautés était dénuée de tout fondement. "Il est une réalité politique mouvante qui tend à accroître et non à réduire le rôle de la Commission, de même qu'elle tend à accroître et non à réduire le rôle du Parlement européen". Pour le président de la Commission, les revendications concernant le contrôle démocratique des institutions résultent de nécessités objectives. "L'union économique et monétaire se fera par étapes et par conséquent c'est par étapes que l'on peut prévoir de procéder à l'adaptation des institutions aux exigences découlant de la transformation de la Communauté". M. Malfatti a invité le Parlement à procéder à un nouvel examen des textes sur l'élection directe du Parlement établis il y a dix ans.

En ce qui concerne les travaux en cours pour promouvoir l'union politique, le président Malfatti a évoqué la timidité des premières conclusions qui contiennent néanmoins quelques éléments positifs et a souligné que la Commission ne pouvait être exclue de la participation au processus d'édification de l'union politique européenne puisqu'elle est le principal protagoniste de la construction communautaire. La présence de la Commission améliorerait en pratique l'efficacité du rôle qui lui est assigné. D'autre part, il est logique et souhaitable qu'il y ait un certain parallélisme entre l'unification économique et l'unification politique.

M. Lücker (all.), président du groupe démocrate-chrétien, s'est félicité de ce que le président de la Commission européenne ait fait ce que l'on pourrait appeler une déclaration gouvernementale à laquelle le groupe souscrit pour l'essentiel. M. Lücker a insisté notamment sur la réalisation de l'union économique et monétaire, sur la nécessité d'apporter à l'Europe, par l'élargissement, une union économique et politique et non une zone de libre échange.

Au nom du groupe socialiste, M. Vals (fr.), président du groupe, a relevé un certain nombre d'aspects positifs dans l'exposé de M. Malfatti, mais a regretté qu'il n'y ait pas eu un partage égal entre la politique industrielle et la politique sociale et que le président de la Commission ait peu parlé de la politique agricole et des transports. Dans le domaine institutionnel, le groupe socialiste a l'impression que les pouvoirs de la Commission européenne ne correspondent plus à ce qui a été prévu par le traité. De même le Conseil ne joue plus son rôle institutionnel; il n'est que la juxtaposition de politiques gouvernementales. En ce qui concerne l'union politique, le groupe demande que le Parlement soit associé à toutes les négociations.

M. Berkhouwer (néerl.), président du groupe des libéraux et apparentés, a approuvé ce qui a été dit sur le renforcement de la position de l'Europe dans le monde et a demandé que l'ouverture à l'Est soit suivie d'une ouverture de l'Est vers l'Ouest. Le président du groupe libéral a constaté que la présence européenne en Méditerranée n'existait pas et a évoqué, en matière institutionnelle, le rôle du Conseil qui n'est pas satisfaisant.

Au nom du groupe de l'U.D.E., M. Offroy (fr.) a approuvé l'exposé réaliste et modéré fait par M. Malfatti et a mis l'accent sur la nécessité d'accélérer une construction politique de l'Europe efficace et pratique ainsi que sur l'importance de la politique industrielle et de la politique sociale. En ce qui concerne les négociations pour l'élargissement, M. Offroy est sûr que la Commission saura y jouer son rôle. En terminant, le porte-parole du groupe de l'U.D.E. a salué le mélange de prudence et de dynamisme que l'on trouve dans l'exposé de M. Malfatti et a souligné que tous les groupes du Parlement peuvent, au fond, se mettre d'accord sur un dénominateur commun.

M. Amendola (non inscrit, com. it.) a constaté que l'Europe s'insérait dans une réalité internationale qui se modifie et qui offre maintenant un cadre à son action. Il a critiqué le fait que les communistes français ne soient pas représentés au Parlement européen qui n'a pas fait preuve d'imagination politique et d'audace, notamment lors de la discussion sur les ressources propres. M. Amendola a parlé ensuite du rôle important que peut jouer l'Europe dans la détente et le rapprochement des blocs. L'Europe doit prendre ses responsabilités et mener sa propre politique.

M. Malfatti, président de la Commission européenne, a répondu aux différentes remarques faites par les porte-parole des groupes politiques, notamment en ce qui concerne la politique commerciale commune, le rôle de la Commission dans les négociations sur l'élargissement qui doit se manifester le plus efficacement possible, la politique sociale que la Commission veut faire progresser.

Débat avec le président en exercice du Conseil (16 septembre)

Le Parlement européen a engagé la discussion avec le président en exercice du Conseil sur la base de quatre questions orales présentées par le groupe socialiste et d'une déclaration du président du Conseil sur des problèmes

concernant l'état et le développement de la politique communautaire dans les principaux secteurs. Le débat a porté principalement sur le projet de coopération politique entre les Six et sur les relations Europe de l'Est—Europe de l'Ouest à la suite de la signature du traité Bonn—Moscou.

La première (n° 5/70) des quatre questions orales avec débat au Conseil a été présentée par M. Kriedemann (soc. all.) et porte sur la conduite des négociations d'adhésion. Les auteurs de la question demandent pourquoi le Conseil n'a pas confié à la Commission européenne, en sa qualité d'organe exécutif et selon les dispositions du traité, la tâche de mener les négociations. M. Kriedemann estime que la procédure adoptée par le Conseil risque de rendre les négociations plus longues et plus difficiles. Dans la deuxième question orale (n° 6/70), présentée par M. Burger (soc. néerl.), le groupe socialiste interroge le Conseil sur les travaux du "comité Davignon" au sujet de l'unification politique de l'Europe et lui demande s'il estime que les résultats obtenus sont à la mesure des espoirs nés de la Conférence de La Haye et, dans la négative, à quoi cela est-il dû. M. Burger a présenté également la troisième question (n° 7/70) qui porte sur la nomination des membres de la Commission européenne. On a eu l'impression que les considérations nationales l'emportaient sur la poursuite des objectifs des Communautés. Le groupe demande au Conseil d'examiner la possibilité d'associer le Parlement à ces nominations. La quatrième question (n° 8/70), présentée par M. Dehousse (soc. belge), demande au Conseil les raisons pour lesquelles aucun accord n'a encore été conclu sur le contrôle de l'utilisation pacifique des matières fissiles comme cela est prévu par l'article 3 du traité sur la non-prolifération des armes atomiques. La matière qui fait l'objet de cette question est très importante, a souligné M. Dehousse, car elle ne concerne rien moins que la mise en application effective du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

M. Scheel, ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne et président en exercice du Conseil des Communautés européennes, avant de répondre aux différentes questions orales, a tenu à souligner que le Conseil se considérait comme une institution communautaire et agissait en tant que telle. En ce qui concerne les négociations sur l'élargissement, le fait qu'elles sont menées par la Communauté et non par les États membres constitue un progrès substantiel par rapport à la précédente négociation. Quant au rôle confié aux différentes institutions communautaires, M. Scheel estime que les décisions adoptées par le Conseil sont équilibrées, conformes à la lettre et à l'esprit du traité et à même d'assurer la plus grande efficacité à la conduite des négociations.

Répondant à la question concernant la nomination des membres de la Commission européenne, le président en exercice du Conseil a souligné que les gouvernements avaient tenu à respecter le traité de fusion de 1965 et avaient veillé à ce que soient nommées des personnalités capables d'assurer la poursuite des objectifs des Communautés.

Sur la question relative au contrôle de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, M. Scheel a rappelé les problèmes que cela pose et a déclaré qu'il est permis de penser qu'une solution pourra être trouvée qui tienne compte à la fois du traité d'Euratom et de la situation particulière de la France et de ses cinq partenaires. Le Conseil établira prochainement les directives à donner à la Commission pour la négociation d'un accord avec l'A.I.E.A. dont le comité des garanties n'a pas encore terminé ses travaux.

Avant de répondre à la question concernant l'unification politique de l'Europe, M. Scheel a exposé brièvement les progrès les plus importants accomplis ces derniers mois sur le plan communautaire, notamment dans les domaines suivants: réalisation de l'union économique et monétaire; politique industrielle; réforme du fonds social; relations avec certains Etats du bassin méditerranéen; politique commerciale commune. M. Scheel a ensuite souligné l'importance du problème de la coopération en matière politique et a précisé que le Parlement sera saisi du rapport du comité Davignon dès qu'il sera définitivement établi par les gouvernements. Parlant du contenu actuel du rapport, M. Scheel a déclaré: "un perfectionnisme excessif au début de nos efforts en vue de réaliser une coopération sur le plan politique et peut-être même une trop grande insistance ne contribueraient pas à la mise au point d'une solution satisfaisante". Deux considérations ont présidé aux discussions sur ce sujet: les enseignements du passé et la perspective de l'élargissement. D'autre part, les ministres ont attaché une grande importance à la participation de l'Assemblée au projet de réalisation de l'union politique afin de donner à ce projet une base démocratique et de lui assurer le plus de dynamisme possible. Ce rapport, a déclaré M. Scheel, constitue un succès appréciable sur la voie conduisant à l'union politique. Pour sa part, le gouvernement fédéral est fermement décidé et continuera à mettre tout en oeuvre pour faire progresser l'Europe, conjointement avec ses partenaires, dans la voie de l'union politique.

C'est dans cet esprit, a poursuivi M. Scheel, que le gouvernement fédéral a signé le traité avec l'Union soviétique. Ce traité n'empêchera, en aucune façon, l'intégration en Europe. Il sera même propice à la coopération au sein de la C.E.E. et favorisera ses relations avec les pays de l'Europe de l'Est. A cet égard se

pose le problème des relations entre la C.E.E. et le COMECON dont les rapports doivent être réglés dans l'intérêt de l'Europe. En terminant, le président en exercice du Conseil a redit sa foi dans la construction de l'Europe unie à laquelle la jeunesse doit être associée étroitement et concrètement.

Plusieurs orateurs ont pris la parole, au nom du groupe démocrate-chrétien. M. Furler (all.) s'est félicité des perspectives d'avenir exposées par M. Scheel et a reconnu que les relations Parlement—Conseil s'étaient améliorées sans être vraiment bonnes. En matière d'adhésion, ce qui importe, c'est l'objectif politique et le Conseil doit tout mettre en oeuvre pour que l'on n'enregistre plus de nouveaux retards. Pour l'union politique, il faut agir vite et fixer des dates et des délais. Le rapport Davignon, a souligné M. Giraud (it.), précise les problèmes et permettra au Parlement de débattre de l'union politique. M. Servais (belge) a insisté pour que le Parlement soit associé ou participe à la composition et à la formation de la Commission européenne qui est un organe politique responsable devant le Parlement. De son côté, M. Noé (it.) a déclaré que, lors des négociations avec l'A.I.E.A. à Vienne, il fallait sauvegarder le traité d'Euratom et tenir compte du point de vue de la France. Le groupe aurait aimé avoir une réponse plus concrète du Conseil sur une politique globale et communautaire en matière nucléaire.

M. Oele (néerl.), au nom du groupe socialiste, a insisté pour que l'on parvienne rapidement à un contrôle de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique et a évoqué le problème de l'approvisionnement en énergie.

Au nom du groupe des libéraux et apparentés, M. Berkhouwer (néerl.) a souligné que le traité Bonn—Moscou constituait un grand acquis et s'est demandé si les négociations avaient été menées en tenant compte de la solidarité en Europe et de la collaboration atlantique. M. Berkhouwer a encore demandé si l'U.R.S.S. était prête à reconnaître "de jure" la C.E.E.

M. Habib Deloncle (fr.), parlant au nom du groupe de l'U.D.E., a approuvé la position prise par les ministres sur l'union politique et a critiqué ceux qui ont parlé de la timidité des résultats obtenus. L'Europe de 1970 ne peut pas être celle de 1950, a dit en substance le porte-parole du groupe de l'U.D.E., et il est temps que dans cette Assemblée on se débarrasse des préjugés doctrinaux. Les faits ont changé et nous obligent à réviser un grand nombre de nos concepts. Il en est ainsi des perspectives d'élargissement et des novations intervenues dans les rapports avec l'Europe de l'Est. A cet égard, il apparaît, au groupe U.D.E., qu'il n'y a pas contradiction, mais complémentarité entre la politique d'ouverture à

l'Est et la participation active à la Communauté. M. Habib Deloncle a ensuite demandé quelle était la position du Conseil sur la politique commerciale commune vis-à-vis des pays de l'Est et plus particulièrement des rapports commerciaux de l'Allemagne de l'Est avec la Communauté. En terminant, M. Habib Deloncle a évoqué le problème de la politique étrangère et de la politique de défense et a demandé que l'on s'efforce de définir ce que pourrait être la grande confédération dont parlait naguère le général de Gaulle.

M. Bousquet (fr.), prenant la parole au nom du groupe de l'U.D.E. sur les différentes questions orales, a qualifié d'extrêmement favorable la solution retenue pour la conduite des négociations sur l'élargissement de la Communauté. En ce qui concerne la procédure de nomination des membres de la Commission européenne, le groupe U.D.E. ne croit pas qu'il serait bon de politiser les Commissaires par l'intervention de l'Assemblée dans leur nomination. Quant au contrôle de l'utilisation pacifique des matières fissiles, il s'agit là d'un problème très complexe qui se complique encore du fait que la France ne veut pas être discriminée par rapport aux autres puissances nucléaires militaires. Pour ce qui est de l'union politique, il faut aller pas à pas sinon on risque de ne rien faire du tout et de buter sur un obstacle dirimant.

M. Dehousse (soc. belge) a évoqué la nécessité de la reconnaissance de la Communauté par les pays de l'Est ainsi que l'urgence de la définition d'une politique commerciale commune. Parlant du projet d'union politique contenu dans le rapport Davignon, M. Dehousse le qualifie de "sous-plan Fouchet" et les mesures prévues d'artificielles et d'inopérantes. Il faut dépasser ce stade de la coopération politique. M. Dehousse a regretté la réponse laconique donnée par le président du Conseil à sa question sur le contrôle de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. En terminant, il a demandé que le Conseil devienne ou redevienne une institution communautaire. M. Bersani (dém.-chr. it.) s'est félicité du rôle imparti au Parlement dans les négociations sur l'élargissement de la Communauté, a souligné la nécessité de définir une politique globale dans le bassin méditerranéen, a évoqué la responsabilité de l'Europe vis-à-vis du Tiers monde et a déclaré que l'accord bilatéral Bonn—Moscou devait déboucher sur un accord C.E.E.—COMECON.

M. Luzzatto (non inscrit, P.S.I.U.P., it.) s'est prononcé pour une modification des rapports entre les institutions européennes et pour la suppression des

obstacles empêchant une coexistence entre l'Europe de l'Est et de l'Ouest. Les efforts actuels doivent être suivis d'actions concrètes. M. Corona (soc. it.) a qualifié le traité Bonn—Moscou d'acte de courage, mais cette initiative unilatérale d'un Etat membre de la Communauté pose le problème de la politique étrangère commune. Il faut réaliser un processus de formation commune de la volonté politique de l'Europe.

M. Jahn (dém.—chr. all.) a demandé des précisions à M. Scheel sur le traité Bonn—Moscou ainsi que sur la façon dont il envisage les relations C.E.E.—COMECON. De son côté, M. Aigner (dém.—chr. all.) a déclaré que la construction d'une confédération ramenait à une politique du siècle passé et conduisait à la sclérose. Il a vivement critiqué le traité Bonn—Moscou ainsi que l'opinion selon laquelle ce traité allait dans le sens de l'intégration européenne. Pour M. Dewulf (dém.—chr. belge), les grandes préoccupations de l'Europe devraient la porter vers le Tiers Monde car la responsabilité mondiale de l'Europe est très grande dans ce domaine.

M. Scheel, président en exercice du Conseil, répondant aux différents orateurs, a souligné qu'à son avis il faut que les pays candidats à l'adhésion soient devenus, avant la fin de l'année prochaine, membres de la C.E.E. Le traité Bonn—Moscou est une affaire spécifiquement européenne et les partenaires de l'Allemagne ont été tenus au courant des négociations, a précisé M. Scheel, qui a ensuite indiqué brièvement les raisons pour lesquelles l'Union soviétique était intéressée à la conclusion d'un tel traité et a souligné qu'une paix durable en Europe ne pourra être sauvegardée que par une coopération entre l'Europe de l'Est et l'Europe de l'Ouest qui s'ajoutera à l'intégration européenne. L'importance politique du traité réside dans les possibilités qu'il offre et dans la mesure où l'on saura en tirer parti en commun. Les relations avec le COMECON soulèvent des difficultés, mais cette organisation est une réalité et l'on ne saurait nier les réalités. Répondant ensuite à plusieurs questions, M. Scheel a déclaré notamment: — la République fédérale respectera, dans ses relations commerciales avec l'Allemagne de l'Est, les règles que lui imposent les traités — la présence des Etats-Unis en Europe est un élément intangible d'une structure de sécurité en Europe — les pays du pacte de Varsovie devront, de plus en plus, compter avec la C.E.E. comme interlocuteur — en ce qui concerne l'union politique, il faut suivre une voie pratique, en progressant pas à pas — la Commission européenne et le Parlement seront associés étroitement aux travaux dans ce domaine — la Communauté doit avoir une politique dans le bassin méditerranéen et doit chercher à résoudre tous les problèmes qui s'y posent.

Politique communautaire de la jeunesse (15 septembre)

Dans une question orale avec débat (n° 17/69), la commission politique du Parlement interroge la Commission européenne sur la politique communautaire de la jeunesse et la création d'un office européen de la jeunesse demandée par le Parlement dans une résolution de mai 1966. La Commission européenne est priée d'indiquer les suites qu'elle entend donner au communiqué publié à La Haye qui confère aux Communautés une responsabilité d'initiative en matière de politique européenne de la jeunesse.

M. Scarascia Mugnozza (dém.-chr. it.), président de la commission politique, a développé le contenu de la question orale. M. Borschette, membre de la Commission européenne, après avoir rappelé que le Conseil doit être saisi au mois d'octobre d'un rapport sur les problèmes de la jeunesse sur la base notamment de communications de la Commission, a remarqué que l'enthousiasme et l'espérance de la jeunesse pour l'idée européenne ont fait place progressivement au septicisme et même à la contestation et au refus. L'attitude critique des jeunes face à l'idée européenne exprime une volonté lucide de participation pleine et active à la vie politique que nous devons favoriser et promouvoir, a souligné M. Borschette qui a poursuivi en précisant que la jeunesse considérait les traités comme un acquis ou bien comme insuffisants ou dépassés. Les jeunes reprochent aux gouvernements et aux institutions de ne pas leur proposer un véritable projet de civilisation pour l'Europe. Parlant du colloque de la jeunesse organisé par la Commission européenne en juin dernier à Bruxelles, M. Borschette a estimé que les résultats étaient positifs et a justifié l'opportunité de cette initiative ainsi que les critères qui ont guidé la Commission dans le choix des participants. Après avoir rappelé les conclusions essentielles du colloque: politique communautaire plus juste, plus engagée et plus généreuse — participation plus effective des citoyens à la formation des décisions, M. Borschette a dressé un tableau des actions déjà entreprises ou à entreprendre dans les domaines suivants: enseignement, libre circulation de la culture et des idées, harmonisation des politiques scolaires et universitaires, échanges de jeunes, politique commune de formation professionnelle; toutes ces questions intéressent avant tout la compétence des Etats membres, la Commission européenne n'en doit pas moins prendre des initiatives. En terminant, M. Borschette a suggéré, à titre personnel, que les membres du Parlement et les groupes politiques coordonnent une action dans leurs parlements nationaux, en vue de faire abaisser, dans les six pays, l'exercice du droit de vote à 18 ans.

Les porte-parole des groupes politiques, après avoir constaté que peu de choses avaient été faites jusqu'à présent sur le plan européen pour mettre sur pied une véritable politique de la jeunesse, ont insisté pour que des actions soient rapidement engagées dans ce domaine.

Au nom du groupe démocrate-chrétien, M. Brouwer (néerl.) a mis l'accent sur les problèmes scolaires et universitaires et s'est prononcé pour la création d'un office européen de la jeunesse. De son côté, M. Ramaekers (belge), parlant au nom du groupe socialiste, a souligné qu'un tel office permettra de faire participer effectivement la jeunesse à la construction européenne et a constaté que le Parlement européen n'était pas mis en présence d'initiatives concrètes. C'est l'avis également de M. Seefeld (soc. all.) pour lequel l'office européen de la jeunesse devrait englober tous les pays européens.

Pour M. Baas (néerl.), parlant au nom du groupe des libéraux et apparentés, la responsabilité de la Communauté est grande dans la mesure où aucune orientation véritable n'a été amorcée dans le sens de l'intégration morale et économique de la jeunesse européenne. Le groupe a adopté une position d'attente quant à la création d'un office européen de la jeunesse et souhaite vivement la création d'une Université européenne.

Au nom du groupe de l'U.D.E., MM. Triboulet (fr.), président du groupe, et Habib Deloncle (fr.) ont vivement critiqué l'organisation du colloque de juin 1970 ainsi que les conclusions qui y ont été adoptées dans des conditions très discutables. M. Triboulet a regretté tout particulièrement l'absence de la Commission dans les discussions ainsi que le manque total d'information des jeunes sur les Communautés. Il faut leur enseigner l'idéal démocratique pour lequel on construit l'Europe. Pour M. Habib Deloncle, ce colloque a été le lieu de constructions ou d'élucubrations idéologiques plus ou moins fumeuses. Les problèmes concrets ont été éludés. Il faut tourner la page sur ce colloque, a déclaré en terminant M. Habib Deloncle, et reprendre le travail sur la base du communiqué de La Haye et des travaux du groupe de travail ad hoc créé par le Conseil.

M. Leonardi (non inscrit, com. it.) a estimé que la création d'un office européen de la jeunesse ne constituait qu'un palliatif et n'était pas représentatif de la jeunesse. Il faut éviter toute discrimination et manipulation des jeunes par les forces conservatrices. M. Romeo (lib. it.) a évoqué la nécessité d'une structure européenne de la jeunesse et l'harmonisation des diplômes. Pour M. Wohlfart (soc. lux.), il faut fixer le cadre juridique dans lequel pourra s'instituer le dialogue entre la Commission européenne et les mouvements de jeunes.

M. Scarascia Mugnozza (dém.-chr. it.), président de la commission politique, a exprimé l'espoir que la Commission européenne expliquera plus clairement comment réaliser une véritable politique de la jeunesse en collaboration avec les organes compétents du Parlement européen.

M. Borschette, membre de la Commission européenne, a déclaré que la Commission ne pouvait pas prendre position de façon concrète dans l'attente de la réunion du groupe de travail ad hoc et de la réunion des ministres de l'éducation nationale de la Communauté. M. Coppé, membre de la Commission européenne, a répondu aux critiques formulées contre les colloques de la jeunesse en mettant l'accent sur l'utilité d'un tel dialogue et sur tous les enseignements que l'on pouvait en tirer.

Une proposition de résolution présentée par le groupe démocrate-chrétien sur la création d'un office européen de la jeunesse a été renvoyée à la commission politique.

Budget supplémentaire des Communautés (16 septembre)

Le Parlement a approuvé un projet de budget supplémentaire présenté par la Commission européenne et concernant les demandes de personnel pour les directions générales de l'aide au développement et des affaires économiques et financières (rapport (doc. 109) de M. Aigner, dém.-chr. all., au nom de la commission des finances et des budgets).

Modification de l'accord C.E.E.-Tunisie (16 septembre)

Sur rapport (doc. 115) fait au nom de la commission des relations avec les pays africains et malgache par M. Briot (U.D.E., fr.), le Parlement a approuvé des modifications à l'accord d'association C.E.E.-Tunisie, notamment en ce qui concerne les modalités du régime d'importation d'huile d'olive dans la Communauté.

**Modification des statuts
de la Banque européenne d'investissement
(16 septembre)**

Le Parlement a approuvé la modification des statuts prévoyant la nomination de trois vice-présidents au lieu de deux, sur rapport (doc. 110) de M. Burger (soc. néerl.) au nom de la commission politique. A cette occasion, le Parlement a attiré l'attention sur les répercussions que l'élargissement de la Communauté pourra avoir sur la représentation des pays membres au sein des institutions et organes communautaires.

**Actes de violence
qui perturbent le trafic international aérien
(16 septembre)**

Le Parlement a adopté une résolution présentée par M. Berkhouwer (néerl.) au nom du groupe des libéraux et apparentés, invitant les gouvernements des Etats membres ainsi que les institutions de la Communauté à promouvoir toute initiative qui puisse garantir la normalisation du trafic aérien international et assurer la vie et la sécurité des citoyens.

**Pétitions
(15 septembre)**

Le Parlement a reçu deux pétitions:

- la pétition n° 1/70 de MM. van Oostveen et Coppens sur les conséquences négatives, pour les pays en voie de développement, de l'élargissement des Communautés européennes;
- la pétition n° 2/70 de Mme Clerici et de M. Rosa, sur l'affaire de l' "Ile des Roses" (mer Adriatique).

II. SESSION D'OCTOBRE

Au cours de la session tenue à Strasbourg du 5 au 8 octobre, le Parlement européen a exprimé son avis sur l'avenir politique de la Communauté européenne à la lumière du rapport du "comité Davignon". Il a souligné l'importance des corrélations entre la politique sociale et les autres politiques de la Communauté et a enregistré, avec satisfaction, la décision sur la réforme du Fonds social. Il s'est prononcé en faveur de l'instauration du système des préférences généralisées pour certains produits des pays en voie de développement et a rendu plusieurs avis concernant notamment l'importation des vins d'Algérie et les prix de plusieurs produits agricoles.

Le Parlement a approuvé les recommandations adoptées par la commission parlementaire mixte C.E.E.—Turquie ainsi que plusieurs règlements favorisant les importations dans la Communauté de produits agricoles en provenance des E.A.M.A., de l'Afrique de l'Est, de Tunisie, d'Israël et d'Espagne. Enfin, le Parlement a approuvé un règlement d'application faisant suite à la décision sur la création de ressources propres aux Communautés, a approuvé les comptes de la C.E.C.A. pour 1968 et a donné un avis favorable à un règlement relatif aux problèmes sanitaires en matière d'échanges intracommunautaires de viandes fraîches.

M. Burger (soc. néerl.) a donné sa démission de membre du Parlement européen, à partir du 30 septembre, à la suite de sa nomination comme conseiller d'Etat aux Pays-Bas.

L'avenir politique de la Communauté européenne (7 octobre)

Le Parlement européen a examiné les résultats exposés par les ministres des affaires étrangères des pays de la Communauté dans leur rapport aux chefs

d'Etat et de gouvernement qui les avaient chargés, à La Haye, "d'étudier la meilleure manière de réaliser des progrès dans le domaine de l'unification politique, dans la perspective de l'élargissement des Communautés européennes". Le rapport (doc. 118), fait au nom de la commission politique par M. Scarascia Mugnozza (dém.-chr. it.), président de la commission, étudie le contenu de ce rapport et propose au Parlement une résolution sur l'avenir politique de la Communauté européenne.

La résolution, légèrement modifiée à la suite de l'adoption d'amendements présentés par M. Corona (it.), au nom du groupe socialiste, et par M. Triboulet (fr.), président du groupe de l'U.D.E., a été approuvée par les quatre groupes politiques. Le Parlement est d'avis que le processus d'union économique et monétaire doit accélérer l'unification politique. Les ministres des affaires étrangères sont invités à définir le rôle, dans le monde, d'une Europe démocratique et indépendante. Le Parlement se prononce pour l'extension de la coopération à la politique de défense et de sécurité et demande un mécanisme plus efficace que celui prévu dans le rapport des ministres des affaires étrangères, pour assurer la coopération nécessaire. Les chefs d'Etat sont invités à étudier, dès maintenant, les moyens de rapprocher les mécanismes de coopération en politique étrangère et les structures de la Communauté. Enfin, le Parlement insiste pour que soit assurée la participation active de la Commission européenne au processus de l'union politique européenne.

Au cours du débat qui a précédé l'adoption de cette résolution, M. Lücker (all.), président du groupe démocrate-chrétien, a insisté sur l'importance d'une politique communautaire de défense et de sécurité et a considéré que les procédures mises au point par les ministres des affaires étrangères n'étaient pas réellement communautaires. Pour le groupe démocrate-chrétien, l'union économique et monétaire constitue l'élément essentiel qui accélérera l'unification politique. Un parallélisme devra exister dans ces deux domaines. L'objectif ultime, a conclu M. Lücker, doit demeurer celui de la fédération européenne.

Au nom du groupe socialiste, M. Radoux (belge) a déclaré que le texte des ministres des affaires étrangères ne pouvait constituer qu'un point de départ. Il était difficile pour les ministres de faire autre chose, mais il faut mettre l'accent sur les faiblesses du texte dont le Parlement a le devoir de tirer le maximum. La Commission européenne doit elle aussi travailler à la finalité des traités qui est la fédération européenne. Il faut avoir la volonté d'aller au-delà de la souveraineté nationale en matière de politique étrangère et de défense. L'Europe politique ne doit pas se faire d'une autre façon que l'Europe économique car la méthode communautaire a réussi alors que la méthode intergouvernementale a échoué.

M. Berthoin (fr.), au nom du groupe des libéraux et apparentés, a déploré que l'Europe, en tant que telle, demeure absente de la scène politique internationale. Tenant compte de ce fait et des enseignements des tentatives précédentes, le groupe approuve la formule d'approche, souple et pragmatique, qui permettra aux gouvernements d'aborder la discussion des problèmes politiques. En terminant, M. Berthoin a mis l'accent sur les possibilités d'activités nouvelles qu'ouvrent, pour les institutions européennes et notamment le Parlement, tant le rapport des ministres sur l'union politique que les nouvelles procédures budgétaires.

Le groupe de l'U.D.E., a déclaré M. Habib Deloncle (fr.), est satisfait des conclusions des ministres qui font porter leur effort, dans une première étape, sur la concertation dans le domaine de la politique étrangère. Le groupe s'attache moins au perfectionnement des structures qu'à la définition du fond d'une attitude commune et est très sceptique sur l'extension du mécanisme communautaire actuel à la coopération politique. La Commission européenne ne jouera son rôle dans l'unification politique européenne qu'en fonction et dans la limite des responsabilités qu'elle tient des traités. En conclusion, M. Habib Deloncle a souligné que les mécanismes importaient peu, pourvu que la volonté existe de faire jouer à l'Europe son rôle mondial.

Pour M. Amendola (non inscrit, com. it.), les propositions des ministres apparaissent modestes et dénuées d'ambition. Il est regrettable que rien ne soit fait sur le plan politique. La guerre froide est terminée, l'Europe de la peur est révolue. Il est donc temps de dégager des orientations permettant le rapprochement des peuples et la construction d'une Europe unie. De même, la Communauté doit repenser ses relations avec les U.S.A. et l'U.R.S.S. Les communistes, étant opposés à la politique appliquée actuellement en matière européenne, voteront contre la résolution. M. Riedel (dém.-chr. all.) s'est prononcé pour une coopération avec l'U.R.S.S. et une plus grande ouverture de l'Europe vers le reste du monde. M. Pintus (dém.-chr. it.) a insisté sur la nécessité d'une accélération de l'intégration politique européenne afin d'assurer la présence de l'Europe sur l'échiquier mondial.

M. Malfatti, président de la Commission européenne, a affirmé son opposition à l'idée d'une Europe "à la carte". Les objectifs économiques exigent une volonté politique dans tous les domaines. La Commission doit participer à tous les niveaux au processus d'unification politique. M. Malfatti a insisté sur les liens étroits existant entre les politiques menées actuellement par les Communautés et l'unification politique de l'Europe et a conclu en soulignant

que la réalité internationale s'était mise en marche pour pousser vers la création d'une réalité communautaire et la construction intégrale d'une Communauté de stabilité et de développement.

**Corrélations entre la politique sociale
et les autres politiques de la Communauté**
(6 octobre)

Le Parlement a discuté le rapport (doc. 77), présenté par M. Behrendt (soc. all.) au nom de la commission des affaires sociales et de la santé publique, sur le deuxième rapport de la Commission européenne au Conseil concernant les corrélations entre la politique sociale et les autres politiques de la Communauté. Le rapporteur a étudié les aspects sociaux des politiques agricole, industrielle, énergétique, régionale et économique et a résumé ses observations dans une longue proposition de résolution qui a été approuvée par le Parlement.

Le Parlement regrette que le Conseil n'ait arrêté aucune mesure concrète depuis la session de mars 1969 et souligne qu'il importe de prendre d'urgence des mesures efficaces de politique sociale dans plusieurs domaines: amélioration des revenus et des conditions de vie et de travail dans l'agriculture — conclusions, à l'échelon européen, d'accords-cadres en vue de l'harmonisation des salaires — harmonisation des dispositions sociales dans les transports. Pour accélérer le processus de création du droit communautaire, la Commission devrait renoncer à la consultation d'experts gouvernementaux auxquels le Conseil fait appel, une nouvelle fois, pour préparer ses décisions. Le Parlement fait également de nombreuses suggestions ayant trait notamment à la mobilité de la main-d'oeuvre, l'harmonisation des prescriptions de sécurité, la situation sociale dans le secteur charbonnier, la prévention des accidents et la protection de la santé, la cogestion des travailleurs dans le cadre du droit européen des sociétés, le développement régional, la répartition des revenus et la constitution de patrimoine, l'harmonisation graduelle et dans le progrès des différentes branches de la sécurité sociale.

Cette résolution a été approuvée par M. Müller (dém.-chr. all.), Mlle Lulling (soc. lux.), M. Romeo (lib. it.) et M. Laudrin (U.D.E., fr.) au nom de leurs groupes politiques qui tous ont regretté le retard accusé par la Communauté en matière sociale.

M. Müller a mis l'accent sur la nécessité de prendre des mesures dans plusieurs domaines et a regretté l'absence de consultation entre les Etats

membres dans le domaine social. Pour Mlle Lulling, la résolution constitue un véritable catalogue des carences dans le secteur social. Il faut aboutir à des résultats en faisant des propositions précises. Après avoir insisté sur l'importance de plusieurs problèmes (collaboration des partenaires sociaux à la mise en oeuvre des politiques communautaires, création du comité permanent de l'emploi, protection de la maternité, diminution des moyens consacrés à la construction des maisons ouvrières), Mlle Lulling a souligné quelques aspects positifs de l'activité de la Commission, notamment en ce qui concerne le Fonds social et la cogestion dans le projet de société européenne et a réclamé une vue d'ensemble de la politique sociale pour déterminer une action cohérente dans les divers secteurs de la politique communautaire. MM. Posthumus (néerl.), Oele (néerl.) et Wolfram (all.) ont également pris la parole au nom du groupe socialiste. M. Posthumus a mis l'accent sur le retard de la politique sociale dans le domaine des transports et notamment des transports routiers. M. Oele s'est préoccupé des difficultés d'adaptation et de reclassement professionnels lors de la rationalisation et de la fusion d'entreprises. M. Wolfram a insisté sur la nécessité de l'harmonisation des salaires et a demandé des mesures pour le reclassement des mineurs licenciés.

M. Roméo a constaté que bien des problèmes fondamentaux n'ont pas encore fait l'objet de solutions valables en matière sociale. Il s'agit notamment de la participation des travailleurs au sein de l'entreprise. M. Laudrin a souligné le besoin d'aboutir à des mesures concrètes, notamment dans le secteur agricole et dans celui de la pêche, après consultation des partenaires sociaux. Les mesures en préparation dans le domaine monétaire et industriel doivent être accompagnées de mesures sociales adéquates. Pour M. Laudrin, il faut rechercher une approche commune des problèmes de l'enseignement, pratiquer une politique de protection du milieu naturel et développer la participation. Il faut restituer à l'homme sa dignité et ses raisons de vivre. Pour M. Offroy (U.D.E., fr.), on n'a pas encore réussi à assurer la primauté du social sur l'économique. Il faut mettre en chantier un grand projet social européen qui prendra la politique sociale dans son ensemble et examinera ce qui peut être fait et dans quel délai on peut obtenir des résultats. Ainsi, on montrera que l'Europe représente une espérance concrète d'amélioration du sort des hommes et d'élévation du niveau de vie.

M. Coppé, membre de la Commission européenne, a constaté qu'après avoir approché les problèmes sociaux de façon fragmentaire, on les étudie maintenant dans un esprit de synthèse avec l'ensemble des politiques économiques. Plusieurs priorités existent actuellement: la réinsertion permanente de la main-d'oeuvre dans la vie professionnelle, l'harmonisation des systèmes de sécurité sociale, la politique de la santé et de l'environnement. M. Coppé a insisté sur la nécessité

d'avoir un large dialogue avec les partenaires sociaux, les gouvernements et le Parlement européen avant l'élaboration de mesures sociales et a donné quelques précisions concernant notamment la formation de patrimoine, le Fonds social, le comité permanent de l'emploi, la participation, la construction de maisons ouvrières, les problèmes sociaux dans les transports et l'adaptation de la main-d'oeuvre aux nécessités de l'emploi. En terminant, M. Coppé a souligné que depuis le sommet de La Haye, on est en présence, dans le domaine social, d'une base plus solide permettant d'espérer des progrès rapides.

Réforme du Fonds social (8 octobre). Le Parlement européen a approuvé une résolution (doc. 141) présentée, au nom de la commission des affaires sociales et de la santé publique, par Mlle Lulling (soc. lux.). Le Parlement enregistre avec satisfaction la décision de réforme du Fonds social prise par le Conseil mais regrette qu'elle s'écarte de la conception formulée par le Parlement et la Commission européenne et craint que la distinction entre divers types d'intervention ne conduise à l'inefficacité par dispersion des efforts et émiettement des interventions. Le Parlement demande à la Commission européenne de proposer, dans le règlement d'application à soumettre au Conseil, les modalités les plus appropriées pour assurer un fonctionnement efficace du Fonds. Il insiste pour que le Fonds soit doté de moyens financiers suffisants et s'élève contre un plafonnement des dépenses contraire à la procédure budgétaire normale. Enfin, le Parlement demande que le règlement sur la réforme du Fonds social entre en vigueur le plus tôt possible pour doter la Communauté de l'indispensable instrument de solidarité sociale.

**Préférences généralisées
en faveur des pays en voie de développement
(6 octobre)**

Le Parlement européen a discuté le rapport intérimaire (doc. 116) de M. Westerterp (dém.-chr. néerl.) fait au nom de la commission des relations économiques extérieures sur la mise en oeuvre des préférences généralisées en faveur des produits finis et semi-finis des pays en voie de développement. Le rapporteur rappelle que le système préférentiel retenu par la Communauté consisterait, pour les produits manufacturés, en l'octroi de la franchise des droits de douane jusqu'à concurrence de plafonds annuels. Pour les produits agricoles transformés, un taux préférentiel est envisagé pour chaque produit et une clause de sauvegarde est prévue. La commission parlementaire se prononce en faveur de ce système et demande sa mise en oeuvre rapide. De son côté, la commission des

relations avec les pays africains et malgache, dans son avis présenté par M. Fellermaier (soc. all.), insiste sur le maintien des principes de l'association C.E.E.—E.A.M.A., notamment en ce qui concerne les préférences inverses et demande que des consultations aient lieu entre la C.E.E. et les E.A.M.A.

M. Dahrendorf, membre de la Commission européenne, a souligné que le système proposé par la C.E.E. allait bien plus loin que les offres faites par d'autres pays industrialisés et qu'il ne fallait pas que les E.A.M.A. subissent un préjudice du fait du passage au nouveau système de préférences. M. Dahrendorf a déclaré que les systèmes préférentiels européens ne portaient pas préjudice à l'économie des U.S.A. S'il ne faut pas surestimer les propositions de la C.E.E., il convient cependant de souligner qu'elles constituent un pas de plus pour aider les pays en voie de développement et que le système des préférences généralisées est un instrument efficace au service d'une politique globale de la Communauté à l'égard de tous les pays en voie de développement.

MM. Dewulf (dém.-chr. belge) et Cointat (U.D.E., fr.), au nom de leurs groupes politiques, ont approuvé les conclusions du rapporteur. M. Dewulf a demandé que l'on recherche un système équilibré et cohérent qui devra s'articuler sur les réalités du moment et que le Conseil tienne compte des observations présentées par les E.A.M.A. dans le cadre des consultations prévues par les accords d'association. Pour M. Cointat, le système des préférences généralisées n'est pas la panacée. C'est un aspect très partiel d'une politique globale à l'égard des pays en voie de développement. Ce système risque de ne profiter qu'aux pays les moins pauvres puisqu'il ne concerne que les produits industriels. D'autre part, il ne faut pas oublier les impératifs de l'évolution économique et il convient de renforcer la politique régionale poursuivie par la Communauté à l'égard des E.A.M.A., car le saupoudrage est presque toujours source de gaspillage et d'inefficacité. En terminant, M. Cointat a insisté sur la nécessité d'une organisation mondiale des marchés sans laquelle l'effort mondial ne sera que partiel et d'un intérêt relatif.

M. Armengaud (fr.), au nom du groupe des libéraux et apparentés, a critiqué le système des préférences généralisées, trompeur et inefficace, qui entraînera la suppression des préférences de caractère régional existant dans le cadre de l'accord C.E.E.—E.A.M.A. Les propositions des différents pays sont assorties de tant de conditions et de mesures de sauvegarde que le résultat sera extrêmement modeste. De plus, on court le risque de la contagion de l'extension des préférences généralisées, tout pays étant sous-développé par rapport à un autre. Enfin, les pays qui font ces propositions pratiquent un protectionnisme

rigoureux et veulent exporter leurs produits industriels sur les marchés protégés par des accords régionaux. La C.E.E. doit s'en tenir aux préférences régionales et étudier dans quelle mesure et à quel moment elle pourra assurer la diversification suffisante de ses achats dans tous les pays du monde.

MM. Baas (lib. néerl.) et De Winter (dém.-chr. belge) se sont prononcés en faveur du système des préférences généralisées. M. De Winter a demandé une coopération plus étroite entre l'Amérique latine et la C.E.E.

En conclusion du débat, le Parlement a adopté une résolution dans laquelle il se prononce pour le système des préférences généralisées sans réciprocité ni discrimination, en faveur des produits finis et semi-finis des pays en voie de développement. Le Parlement rappelle que ces préférences ne sont pas incompatibles avec les préférences régionales prévues dans les accords d'association avec les E.A.M.A. et que ces préférences jouent principalement pour les produits de base qui ne sont pas concernés par les préférences généralisées. Le Parlement demande des mesures spéciales pour les pays les moins avancés et des compensations pour les pays qui bénéficient de préférences régionales et qui auraient à subir des inconvénients lors de l'instauration de préférences généralisées.

Questions agricoles (7-8 octobre)

Le Parlement européen a discuté plusieurs rapports présentés par la commission de l'agriculture.

Tarif douanier commun applicable aux vins d'Algérie. Le Parlement européen a discuté un rapport (doc. 129) fait par M. Vals (soc. fr.) sur une proposition de règlement qui fixe à 60 pour cent le droit du T.D.C. applicable aux vins importés d'Algérie, dans la mesure où le prix de référence est respecté. Le règlement supprime toute limitation des quantités importées. Le rapporteur craint que la Communauté ne soit pas en mesure de dominer le marché et que, dès lors, la préférence communautaire se trouve mise en cause. Néanmoins, la majorité de la commission de l'agriculture a donné un avis favorable au règlement, compte tenu de l'obligation faite, dans le règlement organisant le marché du vin, de respecter à l'importation dans la Communauté le prix de référence et en considérant qu'il devait être mis fin à la situation anarchique existant dans la Communauté quant à l'application du T.D.C. aux vins d'Algérie.

Le rapporteur a demandé à la Commission européenne: – de faire respecter l'interdiction de coupage sans accorder de nouvelles dérogations – si elle était en mesure de faire respecter le prix de référence – quand sera fixé le prix d'orientation des différents types de vins? Le groupe de l'U.D.E., a déclaré M. Liogier (fr.), votera en faveur du règlement bien qu'il émette de sérieuses réserves notamment en ce qui concerne la suppression totale des contingents et des restrictions quantitatives et qu'il craigne que le prix de référence ne soit pas strictement respecté. D'autre part, M. Liogier a protesté contre le fait que le gouvernement français n'ait pas assimilé aux vins de table de 10 à 12°, classés R 1, les vins de 9 à 10°, contrairement à la promesse faite par la Commission européenne au Parlement.

M. Mansholt, vice-président de la Commission européenne, a déclaré qu'il répondrait par écrit à la dernière question posée par M. Liogier et a souligné que l'on se trouvait dans une phase transitoire en attendant la conclusion d'un accord d'association avec l'Algérie. Il a encore précisé que le règlement serait appliqué avec rigueur, notamment en ce qui concerne le respect du prix de référence et l'application éventuelle d'une taxe compensatoire.

Dans une résolution, le Parlement approuve le règlement et invite la Commission à suivre très attentivement le fonctionnement du régime instauré afin notamment d'assurer, à l'importation, le respect des prix de référence.

Prix du porc. Le Parlement a approuvé le règlement fixant le prix de base et la qualité type du porc abattu dans la campagne 70/71 au même niveau que pour la campagne précédente (rapport, doc. 131, de M. Richarts, dém.-chr. all.).

Un amendement présenté par M. Bourdelles (lib. fr.) et adopté par le Parlement a limité la période d'application du prix du 1er novembre 1970 au 31 juillet 1971 (la Commission proposait le 31 octobre) afin de l'harmoniser avec la période de fixation du prix des céréales. Un autre amendement présenté par M. Estève (fr.) au nom du groupe de l'U.D.E. et demandant que le prix moyen d'intervention soit maintenu à un niveau égal à celui de l'année précédente n'a pas été adopté par le Parlement.

D'autre part, M. Spénale (soc. fr.), président de la commission des finances et des budgets, a déclaré que cette commission n'avait pas pu émettre d'avis sur ce texte comme sur celui concernant le prix de l'huile d'olive, faute de temps. Il a protesté énergiquement contre de telles méthodes de travail imposées au Parlement.

Prix de l'huile d'olive. Sur la base d'un rapport (doc. 130) fait par M. Richarts (dém.-chr. all.), le Parlement a approuvé le règlement fixant les prix indicatifs et le prix d'intervention pour l'huile d'olive pour 1970-1971 au même niveau que pour la campagne précédente.

Concours du F.E.O.G.A., section orientation, pour 1971. Le Parlement européen, ayant été saisi trop tardivement par le Conseil d'une proposition de règlement, estime qu'il lui est impossible de répondre au cours de la présente session à la consultation qui lui a été demandée. Il se prononcera au cours de la session de novembre (rapport, doc. 139, fait par M. Vredeling, soc. néerl.).

Association C.E.E.—Turquie (7-8 octobre)

Le Parlement européen a approuvé les recommandations adoptées par la commission parlementaire mixte C.E.E.—Turquie le 30 septembre 1970 (rapport, doc. 137, fait par M. Schuijt, dém.-chr. néerl., au nom de la commission de l'association avec la Turquie). Le Parlement se félicite de la conclusion positive des négociations sur le passage de la phase préparatoire à la phase transitoire qui constitue un pas décisif vers l'adhésion complète de la Turquie à la Communauté et appuie les demandes de la commission parlementaire mixte contenues dans les recommandations (voir 5e partie).

M. De Winter (dém.-chr. belge), président de la commission de l'association avec la Turquie, a rappelé les principales dispositions de l'accord intervenu entre la Turquie et la Communauté et en a souligné l'importance. M. Coppé, membre de la Commission européenne, s'est déclaré, dans l'ensemble, d'accord avec le texte des recommandations adoptées par la commission parlementaire mixte C.E.E.—Turquie.

Régimes applicables à certains produits agricoles des E.A.M.A. et de l'Afrique de l'Est (5 octobre)

Deux rapports de la commission des relations avec les pays africains et malgache ont donné lieu à une discussion commune.

Le premier rapport (doc. 92), présenté par M. Fellermaier (soc. all.), porte sur un règlement relatif au régime applicable aux maïs originaires des E.A.M.A. et des P.T.O.M. Le rapporteur demande une réduction de 50 pour cent du prélèvement sous certaines conditions (prix à l'exportation non inférieur au prix de seuil et limitation de quantités), afin de ne pas perturber le marché des céréales dans la Communauté comme le craignait la commission de l'agriculture dans son avis rédigé par M. Briot (U.D.E., fr.). Le Parlement européen, constatant que les dispositions proposées dans le règlement (réduction du prélèvement d'environ 2 pour cent) ne permettent pas de remplir les engagements de la Communauté vis-à-vis des E.A.M.A. et des P.T.O.M., a approuvé les propositions du rapporteur.

Le deuxième rapport (doc. 93), présenté par M. Dewulf (dém.-chr. belge), concerne un règlement étendant les régimes applicables à certains produits agricoles des E.A.M.A. et des P.T.O.M. aux mêmes produits de l'Afrique de l'Est (Tanzanie, Ouganda, Kenya). Afin d'éviter des disparités dans le domaine des régimes d'importation des produits agricoles originaires des pays d'Afrique et compte tenu des modifications faites dans le règlement précédent concernant le maïs, le Parlement a approuvé la proposition de règlement. Celle-ci permettra à la Communauté de tenir dûment compte des intérêts des pays de l'Afrique de l'Est. Dans son avis présenté par M. Briot (U.D.E., fr.), la commission de l'agriculture avait repris ses observations concernant le maïs et avait approuvé l'ensemble du règlement.

MM. Richarts (dém.-chr. all.), Laudrin (U.D.E., fr.) et Hein (soc. all.) ont approuvé les deux rapports, au nom de leurs groupes politiques. M. Laudrin a attiré l'attention sur le problème des exportations de maïs de Madagascar vers la Réunion. Tous les orateurs ont souligné la nécessité d'éviter les divergences entre la convention de Yaoundé et l'accord d'Arusha. M. Coppé, membre de la Commission européenne, est d'accord sur ce principe, mais il faut tenir compte des situations qui peuvent être différentes. Il a reconnu que ce que proposait la Commission était très peu et a déclaré qu'il transmettrait au Conseil les observations du Parlement.

**Régime à l'importation d'huile d'olive
de Tunisie et d'Espagne
(8 octobre)**

Le Parlement a approuvé deux propositions de règlement prévoyant un abaissement du prélèvement, sous réserve du respect du prix de seuil, pour les

huiles d'olive importées de Tunisie (rapport, doc. 138, fait par M. Briot (U.D.E., fr.), au nom de la commission des relations avec les pays africains et malgache) et d'Espagne (rapport, doc. 136, fait par M. Baas (lib. néerl.), au nom de la commission des relations économiques extérieures). Ces pays pourront ainsi obtenir un prix plus élevé que le cours mondial et bénéficieront, sur le marché de la Communauté, d'une position concurrentielle favorable.

La commission de l'agriculture, dans son avis, a constaté que la notion de prélèvement destinée à assurer la préférence communautaire se trouvait quelque peu remise en cause à partir du moment où des réductions du prélèvement sont accordées en faveur d'importations de produits agricoles. D'autre part, en ce qui concerne les avantages accordés à l'Espagne, la commission de l'agriculture pose le problème de la place respective du secteur agricole et du secteur industriel dans la politique commerciale de la Communauté.

**Régime à l'importation des agrumes
d'Israël et d'Espagne
(8 octobre)**

Le Parlement a approuvé deux propositions de règlement qui diminuent de 40 pour cent le droit du T.D.C., sous réserve du respect du prix de référence, applicable aux importations d'agrumes originaires d'Israël et d'Espagne (rapport, doc. 132, fait par M. Westerterp, dém.-chr. néerl., au nom de la commission des relations économiques extérieures). Le rapporteur précise qu'il s'agit de règlements d'application des accords généraux entre la C.E.E. et Israël et la C.E.E. et l'Espagne.

Dans sa résolution, le Parlement exprime l'espoir qu'un régime préférentiel équivalent soit rapidement instauré en faveur de tous les pays du bassin méditerranéen.

**Ressources propres aux Communautés
(8 octobre)**

Le Parlement européen a discuté un rapport (doc. 121), fait par M. Westerterp (dém.-chr. néerl.) au nom de la commission des finances et des budgets, sur un règlement qui doit être pris par le Conseil afin de permettre l'application de la décision du 21 avril 1970 sur le remplacement des contribu-

tions financières des Etats membres par des ressources propres aux Communautés. Le règlement comprend des dispositions d'ordre général, des dispositions concernant la mise à la disposition et le versement des ressources propres, le contrôle du recouvrement ainsi que des modalités d'application de plusieurs articles de la décision du Conseil du 21 avril 1970.

Le Parlement européen, dans une résolution, a approuvé la proposition de règlement sous réserve de quelques modifications de détail et a rappelé qu'en regard à sa responsabilité quant à la décharge sur l'exécution du budget il devait être consulté sur toutes les mesures générales qui seront prises en application des dispositions ayant trait au contrôle des opérations liées au recouvrement des ressources propres.

M. von Braun, président en exercice du Conseil, a déclaré qu'il ferait part au Conseil des remarques formulées dans le rapport et a insisté sur le rôle de la Commission européenne en matière de contrôle. M. De Winter (belge), au nom du groupe démocrate-chrétien, a approuvé la résolution. M. Coppé, membre de la Commission européenne, a apporté quelques précisions, notamment sur le contrôle, et s'est réjoui de l'appui du Parlement qui renforcera la position de la Commission vis-à-vis du Conseil.

Contrôle des comptes de la C.E.C.A. pour 1968

(7 octobre)

Le Parlement européen a approuvé les comptes de la C.E.C.A., au vu des conclusions du commissaire aux comptes et sur la base du rapport (doc. 122) fait par M. Gerlach (soc. all.), au nom de la commission des finances et des budgets. Le Parlement demande à la Commission de faciliter la tâche du contrôle du prélèvement et de permettre un contrôle plus réel dans le domaine des contrats de recherches techniques et sociales. M. Coppé, membre de la Commission européenne, a assuré le Parlement qu'il serait tenu compte de ses observations.

Echanges intracommunautaires de viandes fraîches

(7 octobre)

Le Parlement européen, sur la base d'un rapport (doc. 140) fait par M. Behrendt (soc. all.) au nom de la commission des affaires sociales et de la santé publique et présenté par Mlle Lulling (soc. lux.), a approuvé une

proposition de règlement relative aux problèmes sanitaires en la matière. Il a accepté, comme délai irrévocable, la prorogation, du 1er octobre au 31 décembre 1970, du délai au cours duquel les Etats membres, qui ne l'ont pas encore fait, doivent transposer dans leur droit interne une directive du Conseil.

Le Parlement européen tiendra sa prochaine session à Strasbourg, du 16 au 20 novembre.

III. REUNION JOINTE PARLEMENT EUROPEEN – ASSEMBLEE CONSULTATIVE DU CONSEIL DE L'EUROPE

La dix-septième réunion jointe entre les membres du Parlement européen et de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe s'est tenue à Strasbourg le 17 septembre sur le thème suivant: "L'avenir de l'unification européenne et l'action de l'Europe pour une politique en faveur des pays en voie de développement". Le président du sénat italien, M. Fanfani, assistait à la réunion. Le débat a été introduit par la présentation de documents de travail faits au nom du Parlement européen par MM. Triboulet (U.D.E., fr.), Westerterp (dém.-chr. néerl.) et Bersani (dém.-chr. it.) et au nom de l'Assemblée consultative par MM. Amrehn (dém.-chr. all.) et Vedovato (dém.-chr. it.).

Présentant son document de travail élaboré au nom de la commission politique, M. Triboulet a déclaré que l'avenir de l'unification européenne devait être fondé sur la Communauté des Six. Le premier devoir est de maintenir et de poursuivre cette marche irréversible. Le rapport des ministres des affaires étrangères annonce un pas décisif jusqu'à la politique étrangère. L'élargissement de la Communauté pose la question de savoir si la volonté politique d'unification pourra garder force et efficacité, dans un cadre plus large, et aussi quelle forme prendra l'aide en faveur des pays en voie de développement que les six Etats assurent. Cette aide, d'une particulière efficacité, ne devra pas aboutir à de simples additions d'aides bilatérales mais à un accord politique sur le maintien et l'extension d'une véritable aide européenne.

M. Westerterp, rédacteur de l'avis de la commission des relations économiques extérieures, a remarqué que, si la Communauté n'avait pas mené jusqu'ici une politique générale de développement fondée sur des règles communautaires, on décelait néanmoins les premiers éléments d'une telle politique. Les négociations sur l'élargissement devront tenir compte des intérêts des pays en voie de développement, ceux du Commonwealth comme ceux associés à la

C.E.E. La politique commerciale de la Communauté élargie pourra constituer un instrument important d'aide au développement à laquelle la Communauté devra tâcher de consacrer un pour cent de son produit national brut. L'aide alimentaire devra être poursuivie et accordée sur une base plus communautaire.

M. Bersani, rédacteur de l'avis de la commission des relations avec les pays africains et malgache, s'est prononcé pour le maintien et le renforcement des aspects particuliers de l'association C.E.E.—E.A.M.A., notamment en tant que référence positive pour la solution d'autres problèmes régionaux en Méditerranée, en Amérique latine et en Asie. Il a souhaité la coordination des politiques régionales, à commencer par celle de la C.E.E.—E.A.M.A., avec la politique mondiale d'aide au développement, en freinant les tentatives répétées de démantèlement des actuelles mesures préférentielles et a demandé dans le cadre de l'élargissement de la Communauté la pleine extension des actions entreprises jusqu'ici par la C.E.E. aux régions du Commonwealth proches des régions qui ont bénéficié de ces actions. Il faut prendre conscience des liens qui lient la politique d'aide au développement aux autres politiques qui conditionnent directement la paix, le désarmement et la justice internationale.

Au nom de la commission politique de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, M. Amrehn, rapporteur, a étudié le thème de la réunion dans la perspective de l'élargissement qui doit provoquer la définition d'une nouvelle politique générale d'aide au développement. La coordination des politiques d'aide pourrait fournir la base d'une politique étrangère européenne qui aurait trois objectifs: expansion du commerce mondial; réduction du danger d'instabilité et de conflits politiques dans les pays moins développés et, en conséquence, diminution du risque d'un conflit U.S.A.—U.R.S.S. qui menacerait directement la sécurité de l'Europe; contribution à la sécurité mondiale en encourageant le développement de groupements régionaux en Afrique, en Asie et en Amérique latine, processus qui a déjà commencé et qui s'inspire largement du modèle des Communautés européennes.

Pour M. Vedovato, rapporteur de la commission des questions économiques et du développement de l'Assemblée consultative, l'association C.E.E.—E.A.M.A. devrait être développée et englober d'autres pays africains. Toutefois, la Communauté devrait créer un meilleur équilibre dans ses relations avec le Tiers Monde en acceptant d'ouvrir les négociations avec l'Amérique latine pour l'établissement d'un vaste système de coopération économique. La Communauté devrait, en outre, examiner l'éventualité d'une organisation régionale de développement pour la Méditerranée. Le rapporteur souhaite la mise en place

d'un système tarifaire préférentiel pour l'ensemble des pays en voie de développement et demande que la Communauté coopère avec les banques régionales de développement en Amérique latine et dans d'autres parties du monde. Il souligne l'importance des mesures destinées à encourager les investissements privés.

M. Malfatti, président de la Commission des Communautés européennes, a affirmé que l'Europe en construction était ouverte aux exigences du monde actuel. La Commission souhaite entretenir des liens très étroits avec le Conseil de l'Europe. Le président de la Commission a conclu en rappelant le discours de Winston Churchill à Zurich en 1946 qui donna le coup d'envoi à l'Europe unie, élément essentiel de l'équilibre international et de la paix dans le monde. M. Deniau, membre de la Commission européenne, a souligné la valeur exceptionnelle, non seulement commerciale mais politique, de l'association avec les E.A.M.A. et a rejeté les accusations de discrimination, l'ensemble des pays en voie de développement ayant bénéficié de l'aide de la Communauté. L'action européenne doit être renforcée et intensifiée en trouvant des moyens plus efficaces. Il est essentiel que l'action se présente à l'extérieur de façon équilibrée. M. Deniau a souligné que la Communauté était autre chose qu'une simple union douanière. L'aspect communautaire permet de considérer que l'ensemble de l'opération est garanti et durable. Le but de l'entreprise européenne n'est pas de créer des frontières mais de fixer un cadre européen.

M. Sandys (cons. G.B., A.C.) a réaffirmé la nécessité d'une réussite des négociations en cours, a insisté sur l'unification politique et a proposé la création d'un secrétariat politique européen indépendant. Il faut aussi se préoccuper d'un retrait probable des troupes américaines d'Europe en 1971. Le moment est venu de se demander si l'Europe sera uniquement une entité géographique ou une véritable entité politique et économique. M. De Grauw (lib. belge, A.C.) s'est réjoui de la possibilité d'entamer sans tarder un dialogue sérieux entre la Communauté et les pays d'Amérique latine pour lesquels la stabilisation des prix de base est cruciale. Pour M. Stewart (trav. G.B., A.C.), l'élargissement de la Communauté ne peut pas se borner aux aspects économiques. Une véritable intégration politique contribuerait à un relâchement de la tension en Europe. M. Schulz (soc. all., A.C.) s'est prononcé pour la coopération politique en Europe et s'est demandé à quoi servirait l'élection au suffrage universel d'un Parlement qui ne dispose pas de pouvoirs réels. Dame Joan Vickers (cons. G.B., A.C.) a suggéré que les pays membres du Conseil de l'Europe siégeant à la CNUCED prennent une initiative pour développer la coopération avec les pays du Tiers Monde et a évoqué les mesures essentielles à prendre en faveur de ces pays.

M. Lücker (dém.-chr. all., P.E.) a exprimé l'espoir que la Communauté élargie disposera d'institutions plus fortes. L'Europe ne pourra jouer un rôle mondial que si elle est unie. L'Europe à Dix représentera une force considérable, capable d'influer sur les décisions des deux "grands". Lord Gladwyn (lib. G.B., A.C.) a estimé que les difficultés qui s'opposaient à la consolidation européenne étaient d'ordre non seulement économique mais aussi politique. Il faut prendre garde à la politique de l'U.R.S.S. qui a pour but d'empêcher la naissance en Occident d'une entité européenne. Mme Klee (dém.-chr. all., A.C.) a invité les membres des deux Assemblées à insister auprès de leurs gouvernements pour qu'ils prennent en considération la déclaration de Buenos Aires du 29 juillet qui prévoit des contacts permanents entre l'Amérique latine et la Communauté européenne. M. Molloy (trav. G.B., A.C.) a mis l'accent sur l'aide aux pays pauvres et sur la nécessité d'élever le niveau de vie dans ces pays. M. Blumenfeld (dém.-chr. all., A.C.), parlant de l'union politique, s'est prononcé pour une institution politique indépendante et permanente et a invité la Communauté à agir en faveur des pays de l'Amérique latine et du bassin méditerranéen.

M. Cifarelli (soc. it., P.E.) a souhaité des pas décisifs vers l'élargissement de la Communauté et l'unification politique de l'Europe et a ajouté que le développement de la construction européenne devait rendre plus concrets les rapports entre l'Occident et les pays du Tiers Monde. M. Roser (dém.-chr. all., A.C.) s'est préoccupé des espoirs que met la jeunesse dans l'Europe. Il faut réussir à réveiller l'intérêt des jeunes. M. Scott-Hopkins (cons. G.B., A.C.) a souligné que la Grande-Bretagne désirait parvenir à l'intégration politique mais doutait de la volonté des Six d'y parvenir. M. Aano (dém.-chr. norv., A.C.) a souhaité un meilleur équilibre dans l'aide multilatérale et s'est préoccupé du domaine de l'éducation.

M. Scelba, président du Parlement européen, a déclaré qu'en vue de la solution des problèmes évoqués — aide au développement et coopération internationale — on attendait des progrès dans les domaines politique, social, humain et économique pour l'avenir heureux non seulement de l'Europe, mais également des pays en voie de développement.

IV. ACTIVITES DES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

COMMISSION POLITIQUE (1)

Président: M. Scarascia Mugnozza (dém.-chr. it.)

**16 juillet à La Haye – 7 septembre à Gardone
24–25 septembre à Bruxelles – 5 et 8 octobre à Strasbourg**

Modification des statuts de la Banque européenne d'investissement. Adoption du rapport de M. Burger (soc. néerl.) (voir 1ère partie).

Avenir politique des Communautés européennes. Echange de vues, à La Haye, avec le ministre néerlandais des affaires étrangères, M. Luns, et avec M. Malfatti, président de la Commission européenne. Adoption du rapport de M. Scarascia Mugnozza (dém.-chr. it.) (voir 2e partie).

Avenir de l'unification européenne et action de l'Europe pour une politique en faveur des pays en voie de développement. Adoption du document de travail rédigé par M. Triboulet (U.D.E., fr.) en vue de la réunion jointe avec l'Assemblée du Conseil de l'Europe (voir 3e partie).

Accord d'association C.E.E.–Grèce. Echange de vues sur la proposition de résolution du groupe socialiste pour une suspension de l'application de l'accord. Rédacteur de l'avis M. Jahn (dém.-chr. all.).

Association C.E.E.–Malte. Réunion commune avec la commission des relations économiques extérieures. Echange de vues avec le président en exercice du Conseil sur le contenu du projet d'accord d'association.

COMMISSION ECONOMIQUE (2)

Président: M. Lange (soc. all.)

28–29 septembre à Bruxelles

Poursuite de l'examen des questions suivantes: – directives concernant les sociétés anonymes – formation du patrimoine des travailleurs – achèvement de l'union économique et création de l'union monétaire – problèmes d'économie régionale.

Exposé de M. Barre, vice-président de la Commission européenne, sur la situation conjoncturelle.

Désignation de M. Artzinger (dém.–chr. all.) comme rapporteur sur des règlements d'exemption par catégories dans le cas d'accords limitant la concurrence.

Désignation de rédacteurs d'avis: M. Romeo (lib. it.) sur le statut de la société anonyme européenne – M. Flämig (soc. all.) sur la liberté d'établissement et la libre prestation des services pour certaines activités des secteurs financier, économique et comptable.

COMMISSION DES FINANCES ET DES BUDGETS (3)

Président: M. Spénale (soc. fr.)

17 juillet–7 septembre à Bruxelles
28 septembre à Paris – 5 octobre à Strasbourg

Projet de budget supplémentaire des Communautés. Adoption du rapport de M. Aigner (dém.–chr. all.) (voir 1ère partie).

Ressources propres aux Communautés. Adoption du rapport de M. Westerterp (dém.–chr. néerl.) (voir 2e partie).

Rapport du commissaire aux comptes de la C.E.C.A. Adoption du rapport de M. Gerlach (soc. all.) (voir 2e partie).

Concours du F.E.O.G.A., section orientation, pour 1971. Adoption d'un avis de M. Aigner (dém.-chr. all.): réserves à propos des problèmes que pose la proposition de règlement et qui seront examinés ultérieurement (voir 2e partie).

Directives relatives à la réforme de l'agriculture. Adoption de l'avis de M. Cointat (U.D.E., fr.): approbation, pour l'essentiel, des directives.

Politique industrielle de la Communauté. Adoption de l'avis de M. Offroy (U.D.E., fr.): traduire en propositions dynamiques, concrètes et précises les idées contenues dans le mémorandum de la Commission européenne.

Désignation de rapporteurs: M. Vals (soc. fr.) sur le budget des Communautés pour 1971 — M. Pintus (dém.-chr. it.) sur le budget de recherche et d'investissement d'Euratom pour 1971.

Désignation de M. Aigner (dém.-chr. all.) comme rédacteur d'un avis sur la création d'une union économique et monétaire.

Création d'un groupe de travail chargé d'étudier les problèmes que pose l'harmonisation des législations fiscales des Etats membres.

COMMISSION DE L'AGRICULTURE (4)

Président: M. Boscary—Monsservin (lib. fr.)

8—9 septembre à Gardone — 15 septembre à Strasbourg

28—29 septembre à Bruxelles — 6 octobre à Strasbourg

Droit du T.D.C. applicable aux vins d'Algérie. Adoption du rapport de M. Vals (soc. fr.) (voir 2e partie).

Concours du F.E.O.G.A., section orientation, pour 1971. Adoption du rapport intérimaire de M. Vredeling (soc. néerl.) (voir 2e partie).

Prix du porc abattu et prix de l'huile d'olive. Adoption de deux rapports de M. Richarts (dém.-chr. all.) (voir 2e partie).

Régime applicable aux maïs originaires des E.A.M.A. et des P.T.O.M. Adoption de l'avis de M. Briot (U.D.E., fr.): réduction du prélèvement acceptable s'il est accompagné des conditions relatives au prix d'offre existant pour les céréales (voir 2e partie).

Régime applicable à certains produits agricoles originaires de la Tanzanie, de l'Ouganda et du Kenya. Adoption de l'avis de M. Briot (U.D.E., fr.): approbation sous certaines conditions (voir 2e partie).

Importation d'huile d'olive de Tunisie et d'Espagne. Adoption d'un avis de M. Zaccari (dém.-chr. it.): avis favorable sous certaines réserves (voir 2e partie).

Importation d'agrumes d'Israël et d'Espagne. Adoption de l'avis favorable de Mme Orth (soc. all.) (voir 2e partie).

Echanges intracommunautaires de viandes fraîches. Adoption d'un avis favorable de M. Richarts (dém.-chr. all.) (voir 2e partie).

Désignation de rapporteurs: M. Vals (soc. fr.) sur la commercialisation des matériels de multiplication végétative de la vigne. — M. Kollwelter (dém.-chr. lux.) sur le régime de primes d'élimination des vaches et de non-commercialisation des produits laitiers.

Désignation de rédacteurs d'avis: M. Liogier (U.D.E., fr.) sur le rapprochement des législations concernant la mayonnaise — Mlle Lulling (soc. lux.) sur la restitution à la production pour certains produits utilisés en brasserie — M. Kriedemann (soc. all.) sur les agents conservateurs pouvant être employés dans les denrées destinées à l'alimentation humaine — M. Vredeling (soc. néerl.) sur le budget des Communautés pour 1971 — M. Dulin (lib. fr.) sur le rapprochement des législations concernant les glaces alimentaires — M. Cifarelli (soc. it.) sur les importations d'agrumes du Maroc et de la Tunisie.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE PUBLIQUE (5)

Président: M. Müller (dém.-chr. all.)

4 septembre à Bruxelles — 22 au 24 septembre en Bretagne
6 octobre à Strasbourg

Echanges intracommunautaires de viandes fraîches. Adoption du rapport de M. Behrendt (soc. all.) (voir 2e partie).

Fonds social européen. Adoption d'une proposition de résolution (voir 2e partie).

Recommandations de la commission parlementaire mixte C.E.E. – Turquie. Adoption d'un avis favorable (lettre du président de la commission) (voir 2e partie).

Politique industrielle de la Communauté. Adoption de l'avis de M. Houdet (lib. fr.): nombreuses observations sur plusieurs points du mémorandum.

Désignation de M. Dittrich (dém.-chr. all.) comme rapporteur sur le rapprochement des législations concernant la bière et la restitution à la production dont bénéficient certains produits utilisés en brasserie.

Désignation de rédacteurs d'avis: M. Liogier (U.D.E., fr.) sur la liberté d'établissement pour les vétérinaires – M. Behrendt (soc. all.) sur le statut de la société anonyme européenne – M. Califice (dém.-chr. belge) sur les agents conservateurs pouvant être employés dans les denrées alimentaires.

Voyage d'étude du 22 au 24 septembre sur la reconversion du milieu rural en Bretagne. Echange de vues avec plusieurs personnalités politiques et économiques, dont MM. Laudrin (U.D.E., fr.), Colin (dém.-chr. fr.), Pleven, ministre de la justice et président du C.E.L.I.B. et Mlle Dienesch, secrétaire d'Etat aux affaires sociales.

COMMISSION DES RELATIONS ECONOMIQUES EXTERIEURES (6)

Président: M. de la Malène (U.D.E., fr.)

1er septembre à Paris

22 septembre et 2 octobre à Bruxelles

8 octobre à Strasbourg

Avenir de l'unification européenne et action de l'Europe pour une politique en faveur des pays en voie de développement. Adoption d'un avis de M. Westerterp (dém.-chr. néerl.) en vue de la réunion jointe avec l'Assemblée du Conseil de l'Europe (voir 3e partie).

Mise en oeuvre des préférences généralisées pour les produits finis et semi-finis des pays en voie de développement. Adoption du rapport de M. Westerterp (dém.-chr. néerl.) (voir 2e partie)

Importation des agrumes d'Israël et d'Espagne. Adoption du rapport de M. Westerterp (dém.-chr. néerl.) (voir 2e partie).

Importation d'huile d'olive d'Espagne. Adoption du rapport de M. Baas (lib. néerl.) (voir 2e partie).

Modification de l'accord C.E.E.-Tunisie. Adoption de l'avis favorable de M. Cousté (U.D.E., fr.) (voir 1ère partie).

Suspension du T.D.C. applicable aux vins d'Algérie. Adoption de l'avis favorable de M. Boano (dém.-chr. it.) (voir 2e partie).

Importation d'huile d'olive de Tunisie. Adoption de l'avis favorable de M. Cousté (U.D.E., fr.) (voir 2e partie).

Relations C.E.E.-Autriche (rapporteur M. Radoux, soc. belge). Problème très important qui devra être discuté en séance plénière avant la conclusion d'un accord.

Echange de vues avec la Commission européenne sur les résultats de la réunion des quatre grandes puissances commerciales à Genève, les 30 juillet et 1er août, dans le cadre du G.A.T.T.

Association C.E.E.-Malte. Réunion commune avec la commission politique. Echange de vues avec le président en exercice du Conseil sur le contenu du projet d'accord.

COMMISSION JURIDIQUE (7)

Président: M. Boertien (dém.-chr. néerl.)

13 juillet, 1er septembre à Bruxelles

16 septembre à Strasbourg

Problèmes juridiques que poserait une suspension ou une dénonciation de l'accord d'association C.E.E.-Grèce. Adoption d'un avis à l'intention du Bureau du Parlement, rédigé par M. Merchiers (lib. belge).

Désignation de rapporteurs: M. Lautenschlager (soc. all.) en remplacement de M. Carcassonne (soc. fr.) sur la liberté d'établissement pour les opticiens-

lunetiers – M. Lautenschlager (soc. all.) sur la liberté d'établissement pour les activités non salariées exercées d'une façon ambulante – M. Estève (U.D.E., fr.) sur la liberté d'établissement pour les vétérinaires – M. Dittrich (dém.-chr. all.) sur l'état d'application des directives du Conseil en vue de la réalisation de la liberté d'établissement et de la libre prestation des services – M. De Gryse (dém.-chr. belge) sur la coordination des garanties pour la protection des intérêts des associés et des tiers lors de la fusion des sociétés anonymes – M. Boertien (dém.-chr. néerl.) sur la création d'une société anonyme européenne – M. Armengaud (lib. fr.) sur la liberté d'établissement pour les activités non salariées des domaines financier, économique et comptable – M. Bermani (soc. it.) sur le rapprochement des législations relatives aux instruments de mesurage – M. Pintus (dém.-chr. it.) sur le rapprochement des législations relatives à l'assurance de la responsabilité civile pour l'usage des véhicules à moteurs.

Désignation de rédacteurs d'avis: M. Pintus (dém.-chr. it.) sur un règlement du Conseil habitant la Commission à arrêter des règlements d'exemption par catégories pour les ententes – M. Merchiers (lib. belge) sur le rapprochement des législations concernant la bière et la restitution à la production dont bénéficient certains produits utilisés en brasserie.

COMMISSION DE L'ENERGIE, DE LA RECHERCHE ET DES PROBLEMES ATOMIQUES (8)

Président: M. Leemans (dém.-chr. belge)

16 juillet à Paris – 22 septembre à Bruxelles

Politique industrielle de la Communauté. Adoption d'un avis de M. Radoux (soc. belge): le mémorandum de la Commission européenne doit être suivi, sans retard, de décisions du Conseil.

Rôle futur du centre commun de recherche. Echange de vues avec M. Spinelli, membre de la Commission européenne, sur la suite à donner au rapport du Comité intérimaire des experts.

COMMISSION DES TRANSPORTS (9)

Président: M. Posthumus (soc. néerl.)

21 septembre à Bruxelles

Echange de vues sur le programme de politique de transport avec la nouvelle Commission européenne et sur l'économie européenne des transports aériens.

Mission d'étude et d'information, du 3 au 9 septembre, dans plusieurs ports de la Méditerranée. Les conclusions de la mission serviront de base à un rapport sur la politique commune dans le secteur des ports maritimes.

COMMISSION DE L'ASSOCIATION AVEC LA GRECE (10)

Président: M. Glinne (soc. belge)

Pas de réunion.

COMMISSION DE L'ASSOCIATION AVEC LA TURQUIE (11)

Président: M. De Winter (dém.-chr. belge)

**3 septembre à Bruxelles – 28 septembre à Leiden
5 octobre à Strasbourg**

Recommandations de la commission parlementaire mixte C.E.E.–Turquie.
Adoption du rapport de M. Schuijt (dém.-chr. néerl.) (voir 2e partie).

Echange de vues sur l'organisation de la Xe session de la commission parlementaire mixte C.E.E.–Turquie (voir 5e partie).

**COMMISSION DES RELATIONS
AVEC LES PAYS AFRICAINS ET MALGACHE (12)**

Président: M. Achenbach (lib. all.)

**3 septembre à La Haye – 15 septembre à Strasbourg
21 septembre à Bruxelles – 5 octobre à Strasbourg**

Modification de l'accord C.E.E. – Tunisie. Adoption du rapport de M. Briot (U.D.E., fr.) (voir 1ère partie).

Régime applicable au maïs originaire des E.A.M.A. et des P.T.O.M. Adoption du rapport de M. Fellermaier (soc. all.) (voir 2e partie).

Régime applicable à certains produits agricoles originaires de Tanzanie, de l'Ouganda et du Kenya. Adoption du rapport de M. Dewulf (dém.-chr. belge) (voir 2e partie).

Régime applicable aux importations d'huile d'olive de Tunisie. Adoption du rapport de M. Briot (U.D.E., fr.) (voir 2e partie).

Mise en oeuvre des préférences généralisées. Adoption d'un avis de M. Fellermaier (soc. all.): d'accord, mais maintien de l'association C.E.E.–E.A.M.A. dans sa structure actuelle et consultation des E.A.M.A. (voir 2e partie).

Droits du T.D.C. applicables aux vins d'Algérie. Adoption de l'avis favorable de M. Werner (dém.-chr. all.) (voir 2e partie).

Avenir de l'unification européenne et action de l'Europe pour une politique en faveur des pays en voie de développement. Adoption d'un avis de M. Bersani (dém.-chr. it.) pour la réunion jointe avec l'Assemblée du Conseil de l'Europe (voir 3e partie).

Pétition n° 2/69. Adoption d'un avis de M. Bersani (dém.-chr. it.). Transmission de la pétition à la Commission européenne.

Etat des ratifications de la convention de Yaoundé. Décision de poser une question orale sans débat au Conseil.

Mission d'étude et d'information aux Antilles néerlandaises et au Surinam du 4 au 12 septembre.

V. AUTRES ACTIVITES

BUREAU DU PARLEMENT EUROPEEN

Sur l'invitation de M. Naka Funada, président de la Chambre des représentants du Japon, une délégation du Bureau du Parlement européen a fait une visite officielle au Japon du 20 au 24 juillet. La délégation a eu un échange de vues avec les membres de la Chambre des représentants et a visité le pavillon des Communautés européennes à l'Exposition universelle d'Osaka.

GROUPE DEMOCRATE-CHRETIEN

Président: M. Lücker (all.)

Journées d'étude à Leiden du 30 septembre au 2 octobre

Unification politique de l'Europe. Le groupe a constaté que la procédure de consultation proposée par le comité Davignon ne reflète pas assez l'esprit communautaire qui émanait des décisions de La Haye, et ne répond pas non plus à la nécessité et à l'urgence de construire une union politique européenne. Il a regretté que cette procédure n'inclue pas les questions de politique de sécurité et a insisté sur la nécessité de réaliser une fédération européenne. Le groupe demande: la participation de la Commission au processus d'unification politique, la fixation d'un calendrier prévoyant la mise en oeuvre parallèle de l'union politique et de l'union économique et monétaire, le renforcement des compétences du Parlement européen et son élection au suffrage universel direct (rapporteur: M. Scarascia Mugnozza, it.) (voir 2e partie).

Politique allemande à l'égard de l'Est. Echange de vues sur la base d'un rapport de M. von Wrangel, secrétaire parlementaire du groupe C.D.U./C.S.U. du Bundestag.

Union économique et monétaire. Echange de vues sur la base de deux rapports de MM. Bos (néerl.) et Löhr (all.).

Ont participé aux travaux du groupe les présidents des partis démocrates-chrétiens des six Etats membres et M. Rumor, président de l'union européenne des démocrates-chrétiens.

GROUPE SOCIALISTE

Président: M. Vals (fr.)

10 et 11 septembre à Venise

Le groupe socialiste a défini sa position sur les questions orales posées au Conseil et qui concernent: l'unification politique de l'Europe, la conduite des négociations d'adhésion, la nomination des membres de la Commission européenne, le contrôle de l'utilisation pacifique des matières fissiles (voir 1ère partie).

Le groupe s'est prononcé pour le financement communautaire des mesures à prendre dans le cadre de la réforme de l'agriculture européenne et a souhaité des mesures sociales adéquates pour ceux qui abandonnent l'activité agricole (rapporteur: M. Vredeling, néerl.).

GROUPE DES LIBERAUX ET APPARENTES

Président: M. Berkhouwer (néerl.)

Journées d'étude à Gardone les 10 et 11 septembre

Problèmes de la jeunesse. Le groupe a invité les gouvernements des Etats membres à prévoir l'intégration morale et économique des jeunes dans la société, à définir une nouvelle orientation des systèmes d'éducation et d'enseignement ainsi que leur harmonisation dans la Communauté et à adapter à la société économique de nouvelles règles de vie dans le cadre d'un idéal européen (rapporteur: Mlle Flesch, lux.) (voir 1ère partie).

Piraterie aérienne. Décision de présenter une proposition de résolution en séance plénière (voir 1ère partie).

Politique industrielle commune. Le groupe a insisté sur la nécessité d'une politique industrielle communautaire. Il a demandé que les six gouvernements favorisent l'adaptation des industries européennes aux dimensions d'un marché élargi et la réalisation d'un marché européen des capitaux. Le groupe s'est prononcé pour: l'accélération des négociations sur le brevet européen, l'harmonisation des politiques fiscales, la coordination des politiques d'accueil des investissements des pays tiers, l'harmonisation des législations en matière de monopoles, cartels et ententes, l'adoption d'un statut de la société européenne. Le groupe a demandé que la politique de développement industriel tienne compte des structures régionales et a souhaité la réforme du Fonds social pour pallier les inconvénients des concentrations industrielles. Il a recommandé la constitution d'entreprises transnationales (rapporteur: M. Biaggi, it.).

INTERGROUPE D'ETUDE POUR LES PROBLEMES REGIONAUX ET LOCAUX

Président: M. Dehousse (soc. belge)

24 au 26 septembre en Bretagne

L'Intergroupe a effectué un voyage d'étude, a examiné les problèmes régionaux et s'est préoccupé de la place de la Bretagne dans le Marché commun. Il a eu un échange de vues avec la Commission parlementaire du C.E.L.I.B. en présence de M. Pleven, ministre de la justice et président du C.E.L.I.B. M. Colin (dém.-chr. fr.) a fait un exposé sur le développement de la Bretagne. L'Intergroupe a eu un échange de vues avec des personnalités régionales et locales.

COMMISSION PARLEMENTAIRE MIXTE C.E.E.—TURQUIE

Président: M. De Winter (dém.-chr. belge)

*Co-président: M. Yalçın,
président de la délégation
de la Grande Assemblée nationale de Turquie.*

Xe session, du 28 au 30 septembre à Leiden

Résultat des négociations pour le passage de la phase préparatoire à la phase transitoire de l'association. Exposés de M. Erey, président en exercice du Conseil

d'association C.E.E.—Turquie, M. von Braun, président en exercice du Conseil des Communautés européennes, et de M. Dahrendorf, membre de la Commission européenne.

Adoption de recommandations

La commission se félicite de l'accord intervenu sur l'établissement du protocole additionnel devant régir la phase transitoire et du protocole financier assurant la poursuite de l'aide de la Communauté. Des mesures efficaces devront être prises afin d'assurer le développement rapide de l'association. La Turquie devra bénéficier de toutes les possibilités que la Communauté pourrait décider d'accorder aux pays en voie de développement sur le plan international. La coopération institutionnelle entre la Communauté et la Turquie devra être adaptée aux exigences nouvelles résultant du caractère évolutif de la phase transitoire.

La commission demande que la Communauté développe ses moyens d'information et, notamment, qu'elle crée un centre d'information en Turquie, la Turquie devant faciliter et soutenir l'action que la Communauté devrait entreprendre dans ce domaine.

La troisième recommandation attire l'attention sur les problèmes liés à l'emploi des travailleurs turcs dans la Communauté: réalisation de la libre circulation; formation professionnelle; problème des travailleurs turcs employés sans permis de travail (2e partie).

